

Circulaire CNAMTS

Date :
31/05/2001

Origine :
CABDIR

Réf. :
CABDIR n° 7/2001
n /
n /
n /

MMES et MM les Médecins Conseils Régionaux
Monsieur le Médecin Conseil Chef de Service de la Réunion
MMES et MM les Médecins Conseils Chefs de Service
des Echelons Locaux

Pour attribution

MMES et M les Directeurs
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Unions Régionales des Caisses d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Pour information

Plan de classement :

25202					
-------	--	--	--	--	--

Titre :

Participation du Service Médical à la mise en œuvre régionale du Fonds d'Aide à
Qualité des Soins de Ville (FAQSV)

Résumé :

Principes généraux d'instruction des dossiers par le service médical dans le
cadre du FAQSV régional.

Pièces jointes : 2

Liens :

Date d'effet :

Dossier suivi par :

Téléphone :

Date de Réponse :

Docteur M-F QUATREBOEUF

01.42.79.35.12

Le Directeur

31/05/2001

MMES et MM les Médecins Conseils Régionaux
Monsieur le Médecin Conseil Chef de Service de la
Réunion
MMES et MM les Médecins Conseils Chefs de Service
des Echelons Locaux

Origine :
CABDIR

Pour attribution

MMES et MM les Directeurs
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Union Régionales des Caisses d'Assurance
Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Pour information

N/Réf. : CABDIR n° 7/2001

Objet : Participation du Service Médical à la mise en œuvre régionale du Fonds d'Aide à la Qualité des Soins de Ville (FAQSV)

La présente circulaire a pour objectif d'indiquer les missions, les critères d'appréciation des dossiers et les modalités d'expression du service médical au regard de la mise en œuvre réglementaire du FAQSV. Elaborée en tenant compte des instances de concertation de la branche (et notamment le groupe ad hoc du comité de régulation), elle constitue à ce stade un cadrage général qui évolue en fonction des bilans réguliers auxquels il sera procédé.

Les instances régionales du FAQSV : Comités Régionaux et Bureaux Régionaux, ont été installées au cours du dernier trimestre 2000. Ces instances ont défini leurs orientations en complément des orientations nationales et ont reçu leur dotation FAQSV 2000.

L'ensemble des documents (documents types de demandes, convention) ont fait l'objet d'une large diffusion, par les URCAM et par certaines CPAM auprès des partenaires locaux, professionnels et institutionnels.

Sur le plan organisationnel, l'articulation des multiples instances décisionnelles existant au niveau régional peut être source de difficultés pour le service médical : sur les

mêmes dossiers ou sur les mêmes thèmes (réseaux, filières, formation) celui-ci doit assumer simultanément ou successivement une capacité d'expertise vis-à-vis d'une CPAM et/ou de la Commission exécutive de l'ARH, du Conseil d'Administration de l'URCAM, du Comité régional de la gestion du FAQSV, des instances procédant à l'instruction des dossiers dans le cadre de l'application de la procédure prévue à l'article L. 162-31-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Dans certaines régions, des instances de concertation ont été créées afin de faciliter les instructions, les échanges et les réflexions sur des dossiers complexes qui impliquent plusieurs institutions. Le Service Médical est le plus souvent mais non toujours associé à ces instances.

ROLE DU SERVICE MEDICAL DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE REGIONALE DU FONDS D'AIDE A LA QUALITE DES SOINS DE VILLE.

Sur demande du bureau régional ou sur demande du secrétariat du FAQSV, le Service médical procède à l'analyse des projets présentés par des professionnels de santé sollicitant un financement dans le cadre du FAQSV.

En tant que conseiller technique de l'URCAM, il lui appartient d'examiner conjointement avec les services de l'URCAM qui assurent le secrétariat du FAQSV, le bien fondé et la qualité médicale de chaque projet.

Ces appréciations écrites et motivées du Service Médical portant notamment sur l'opportunité et la consistance technique du dossier constituent une aide importante à la décision : elles sont un élément indissociable de l'analyse administrative formulée à l'intention du bureau.

INSTRUCTION DES DOSSIERS

Dans cette perspective l'instruction des dossiers portera principalement sur la **conformité de chaque projet :**

1/ aux principes généraux d'attribution du FAQSV :

- promotion de la coordination,
- amélioration des pratiques,
- développement du partage de l'information,
- évaluation des pratiques.

2/ aux orientations arrêtées par les comités régionaux et au dispositif réglementaire applicable.

3/ aux critères de cohérence avec les priorités de santé publique et notamment avec celles des Commissions régionales de santé ainsi que des PRAM, PRH, SROS ...

Les analyses du Service Médical devront dans tous les cas apprécier **l'intérêt médical du projet :**

- existence d'indicateurs sanitaires précis et atypique de ces indicateurs au niveau régional,
- intérêt dans la réduction des inégalités d'accès aux soins,
- intérêt pour une meilleure adéquation de l'offre de soins aux besoins,

- originalité et complémentarité du projet par rapport aux dispositifs existants et autres expérimentations dans la région,
- cohérence avec d'éventuels constats effectués dans le cadre de programmes de gestion du risque (qui peuvent d'ailleurs être à l'origine de la demande).
- Le Service Médical devra de plus apprécier **la légitimité d'une prise en charge du projet par le FAQSV** et relever les autres possibilités de financement simultané, concomitant ou alternatif.
- Il devra également **pour chacune des orientations générales d'attribution** du FAQSV s'interroger sur :
 - En matière de promotion de la coordination :
 - l'intérêt pour le patient d'une prise en charge pluridisciplinaire,
 - l'intérêt pour les professionnels de santé d'organiser une coordination,
 - les modalités pratiques et la faisabilité de cette coordination.
 - Si le projet correspond à un réseau le niveau de formalisation du projet et l'importance du financement FAQSV dans la mise en place et le fonctionnement du réseau ainsi que l'adaptation de ce financement au regard de l'intérêt médical.
 - En matière d'amélioration des pratiques professionnelles :
 - l'intérêt du projet pour le(s) patient(s),
 - l'intérêt du projet pour le ou les professionnel(s),
 - le niveau de preuve des référentiels (ANAES...) sur lesquels se base l'action
 - l'intérêt à promouvoir des règles de bonnes pratiques communes et validées par les instances compétentes,
 - l'action de formation sur un thème non prévu par les formations conventionnelles.
 - En matière de développement du partage de l'information
 - l'intérêt particulier d'un partage de ces informations,
 - l'adéquation entre l'outil utilisé et l'objectif de ce partage d'informations,
 - le niveau de garanties des procédures relatives à la sécurité et à la confidentialité des données dont celui du respect du secret médical.
 - En matière d'évaluation des pratiques professionnelles
 - l'intérêt et la faisabilité d'un audit ou d'une évaluation dans le cas concerné,
 - l'intérêt de recommandations de bonnes pratiques pour les professionnels,
 - le niveau de reconnaissance scientifique du prestataire pressenti pour la réalisation de l'étude ou de la recherche.
 - Ces analyses devront par ailleurs mentionner l'existence et l'importance relatives des caractéristiques « autres » n'entrant pas dans les principes généraux ci-dessus énoncés. Le Service Médical se prononcera quant à leur poids dans l'économie générale du projet et à leur opportunité médicale.

Une appréciation générale résultant des divers critères précédents sera formulée en conclusion.

FORMALISATION DE L'AVIS

Ces divers éléments peuvent être formalisés et résumés dans le tableau joint en annexe.

Compte tenu de la charge de travail que représente l'analyse médicale de ces projets, il est indispensable qu'un délai minimum d'instruction (deux mois) soit laissé au service médical pour formuler son appréciation.

SUIVI ET BILAN (ANNEXE 1)

Enfin le suivi des avis donnés est indispensable. A cet effet, vous voudrez bien me faire parvenir pour le 31 janvier 2002 les éléments suivants :

- nombre de dossiers présentés au Comité régional de gestion du FAQSV,
- nombre de dossiers pour lesquels l'analyse du service médical a été sollicitée,
- la liste et la nature des appréciations du service médical,
- la liste des décisions du bureau conformes et non conformes.

Vous voudrez bien tenir informé l'échelon national des difficultés rencontrées à l'application de ces recommandations.

En vous remerciant de votre coopération, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Médecins Conseils Régionaux, l'assurance de ma considération distinguée.

G. JOHANET

@NV

FAQSV régional

Bilan annuel à adresser pour le 1er décembre 2001

Nombre de dossiers présentés au Comité régional de gestion du FAQSV

Nombre de dossiers pour lesquels l'analyse du service médical a été sollicitée

Thèmes du projet	Appréciation du Service Médical					Décisions du Bureau du FAQSV	
	Très favorable	Favorable mais réserve	Défavorable mais réserve	Défavorable	Analyse techniquement impossible	Conforme	Non conforme

Charge de travail estimée pour le Service Médical :

Appréciation générale sur le sujet :

FORMALISATION DES ANALYSES DU SERVICE MEDICAL

THEME DU PROJET :

Intérêt général	O/N	Promotion de la coordination	O/N	Amélioration des pratiques	O/N	Partage de l'information	O/N	Evaluation des pratiques	O/N	Autres	O/N
Indicateurs sanitaires		Intérêt pour le patient		Intérêt pour le patient		Intérêt d'un partage d'information		Intérêt d'une évaluation		Importance relative dans le projet	%
Réduction des inégalités		Intérêt pour les professionnels		Intérêt pour les professionnels		Adéquation entre l'outil utilisé et la nature du partage des informations		Intérêt pour les professionnels		Ex : Priorité régionale de santé publique	
Meilleure adéquation de l'offre aux besoins		Modalités pratiques		Niveau de preuve des référentiels		Niveau de garantie des procédures, confidentialité, secret médical		Niveau de reconnaissance scientifique du prestataire pressenti		SROS	
Originalité et complémentarité du projet par rapport aux expériences de la région				Intérêt de la promotion des règles de bonne pratique						PRAM, PRAPS, PRS	
Financement FAQSV				Action de formation non conventionnelle							
Appréciation globale	+++ => ---	Appréciation globale	+++ => ---	Appréciation globale	+++ => ---	Appréciation globale	+++ => ---	Appréciation globale	+++ => ---	Appréciation globale	+++ => ---

Appréciation générale : Très favorable, favorable mais réserve, défavorable mais réserve, défavorable, analyse techniquement impossible